Familles rurales
Vivre mieux !
ASSOCIATION
LES HAUTS D'ANJOU

Règlement Intérieur et Projet Pédagogique
Accueil Périscolaire et de loisirs
2023-2024

La structure

L'accueil périscolaire et de loisirs est une structure créée et gérée par l'association Familles Rurales des Hauts d'Anjou. Ces services sont mis en place par une équipe de bénévoles. L'encadrement est assuré par une équipe de professionnels adaptée en fonction du nombre d'enfants. La structure accueille les enfants âgés de 2 à 12 ans.

Accueil Périscolaire et de Loisirs, allée de la Passion, Champigné

49330 LES HAUTS D'ANJOU

Téléphone : 02.41.87.56.18.

Mail : famillesrurales.lha@laposte.net

Site internet : http://famillesrurales-lha.myds.me/wordpress/

Horaires de l'accueil périscolaire et de loisirs

PERISCOLAIRE

ECOLE PRIVEE SAINT FRANCOIS XAVIER
et ECOLE PUBLIQUE HENRI LEBASQUE

Lundi mardi jeudi et vendredi
7h15/8h45 16H30/18h45

MERCREDI et VACANCES SCOLAIRES

8h45/17h45 (avec ou sans repas)
8h45/12h00 (avec ou sans repas)
13h30/17h45 (avec ou sans repas)

Péri Centre
7h15/18h45

Encadrement

Une équipe qualifiée assure l'accueil des enfants avec un grand souci d'attention et d'écoute.

Directrice de l'association DEJEPS, **Directrice adjointe** BPJEPS, **Animateurs(trices)** BAFA/CAP Petite Enfance.

Pour la périscolaire, les enfants sont accompagnés **sur les trajets « école/accueil périscolaire** » matin et soir**.**

Modalités d'inscription

→ **Pièces justificatives pour de l'admission de l'enfant aux services :**

- La fiche sanitaire complétée et signée. *Celle-ci sera actualisée chaque année pour une durée de trois ans.*
- La photocopie des vaccins
- L'attestation CAF ou MSA de moins de 3 mois
  Conformément à la loi »informatique et libertés n°78-17 du 6 *janvier 1978 nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant.* ***Dans ce cas il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier ou l'association appliquera le barème le plus fort.***
- L'adhésion à l'association Familles Rurales
  Cette adhésion est obligatoire *pour les familles fréquentant l'accueil périscolaire et de loisirs. Elle vous donne droit auprès de la fédération départementale à des conseils juridiques (tel que la défense du consommateur) et législatifs (représentation auprès des ministères pour la défense des allocations familiales).*

→ **Informations complémentaires :**

Une messagerie téléphonique est à votre disposition à toutes heures au 02 41 87 56 18 et également une adresse mail famillesrurales.lha@laposte.fr

Evitez d'apporter des bijoux ou objets de valeurs, jeux, jouets. En cas de perte, de vol, ou de détérioration, les parents sont seuls responsables et **la structure d'accueil se dégage de toute responsabilité**.

Tout enfant perturbant le bon fonctionnement de l'accueil périscolaire et de loisirs peut voir son inscription suspendue ou remise en cause.

L'association souscrit une assurance couvrant le personnel et ses adhérents relatifs à l'organisation des services. Celle-ci ne dispense pas les parents de se garantir d'une responsabilité civile.

L'association s'engage à inviter les parents lors de l'assemblée générale afin de les informer sur le fonctionnement des services.

Ouverture de la structure

- **Les mercredis et vacances scolaires :** l'accueil est ouvert à **la journée complète avec ou sans repas**, **ou à la demi-journée avec ou sans repas**. *Tout enfant qui n'est pas récupéré après 12h15 sera considéré inscrit à la ½ journée avec repas.*
- **Les vacances scolaires** (Fermeture 3 semaines au mois d'août et 1 semaine à Noël). Des mini-camps et des stages peuvent être organisés l'été.

Tarification

TARIFS 2023 - Mercredis et Vacances Scolaires								
Quotient Familial	**Quotient <400**	**Quotient 401 à 600**	**Quotient 601 à 800**	**Quotient 801 à 1000**	**Quotient 1001 à 1200**	**Quotient 1201 à 1400**	**Quotient 1401 à 1600**	**Quotient 1001 à 1200**
Journée avec repas	8,65 €	8,75 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	15,05 €	15,10 €	15,15 €
Journée sans repas	6,00 €	6,00 €	10,50 €	11,50 €	12,50 €	12,55 €	12,60 €	12,65 €
Demi journée avec repas	5,65 €	5,75 €	7,25 €	7,85 €	8,45 €	8,50 €	8,55 €	8,60 €
Demi-journée sans repas	3,15 €	3,25 €	5,55 €	6,15 €	6,75 €	6,80 €	6,85 €	6,90 €
Péricentre (à la 1/2 heure)	0,70 €							
Supplément sortie (En supplément à la journée sans repas)	5,00 €							

TARIFS 2023 - Accueil Périscolaire								
Quotient Familial	**Quotient <400**	**Quotient 401 à 600**	**Quotient 601 à 800**	**Quotient 801 à 1000**	**Quotient 1001 à 1200**	**Quotient 1201 à 1400**	**Quotient 1401 à 1600**	**Quotient 1001 à 1200**
Accueil Périscolaire (au 1/4 d'heure)	0,45 €	0,60 €	0,65 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Coût du goûter du soir	0,40 €							

+ 20% est ajouté à la facturation des familles habitant hors de la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou.

L'association met en œuvre une tarification modulée en fonction des ressources des familles.

Pour éviter toute erreur de facturation et de pointage, **merci de vous signaler lors de l'arrivée ou du départ** de votre enfant. La facturation est calculée au quart d'heure **(tout quart d'heure commencé sera facturé)**. Un récapitulatif de présence peut vous être fourni sur simple demande avec votre facture mensuelle.

Nous vous informons que si nous devons aller chercher votre enfant après les activités telles que l'APC, **le pointage débutera 1/4h avant la fin de l'activité** puisqu'un animateur sera détaché de l'équipe pour le chercher à l'école.

Nous vous demanderons pour toute sortie exceptionnelle (mercredi, vacances scolaires) **un supplément de 5€.** Pendant les vacances scolaires, les enfants inscrits uniquement le jour de la sortie ne seront pas prioritaires par rapport aux enfants inscrits minimum 2 jours dans la semaine. Ils seront sur liste d'attente, leur inscription sera confirmée à la date d'échéance des inscriptions.

Un petit déjeuner peut être pris sur place mais à **charge des parents de le fournir.**

Le goûter pris l'après-midi **est fournit par la structure** et **porté sur la facture mensuelle**.

La facturation des heures de présences et des goûters consommés **s'effectue au mois écoulé,** réglable **sous 15 jours**. Une facture vous sera envoyée par mail. Merci de transmettre votre adresse mail.

Pour vos déductions fiscales de frais de garde, l'association vous délivrera un justificatif sur votre demande pour les **enfants qui ont moins de 7 ans.**

→ **Désistement :**

Pour le mercredi et les vacances scolaires: Tout désistement devra être signalé au responsable **minimum 48 heures à l'avance**. **Faute de quoi, la durée d'inscription initialement prévue sera facturée sauf sur présentation d'un justificatif médical.** Justificatif qui devra nous être remis **sous 8 jours**, dépassé ce délai, les présences seront considérées **comme dû. Si une fratrie est inscrite** le mercredi ou les vacances, et que **l'un d'entre eux est malade** le justificatif médical ne servira à **décompter que l'inscription de l'enfant malade.**

→**Retard de paiement :**

Toute facture non soldée après le 16 du mois se verra **majorée de 10€.**
Pour les familles cumulant deux factures non réglées, nous nous verrons dans l'obligation de procéder au paiement anticipé des heures afin d'accueillir de nouveau l'enfant.

Après 90 jours de retard de paiement, une **procédure de recouvrement** sera lancée, et **l'inscription de votre ou vos enfants pourra être suspendue ou remise en cause.**

Projet pédagogique

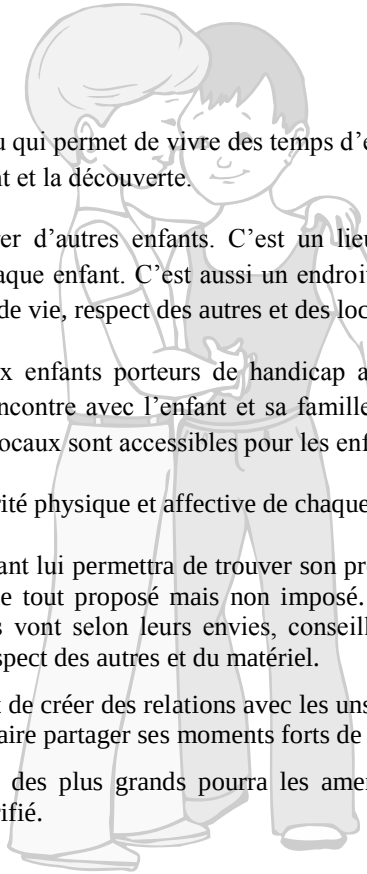

L'accueil périscolaire et de loisirs est un lieu qui permet de vivre des temps d'échanges où prime la détente, le plaisir, la communication, le partage, l'épanouissement et la découverte.

L'accueil est un temps fort pour rencontrer d'autres enfants. C'est un lieu apte à favoriser le développement de l'imaginaire et la créativité manuelle de chaque enfant. C'est aussi un endroit d'apprentissage de la vie en collectivité avec ses contraintes (responsabilités, règles de vie, respect des autres et des locaux, etc.).

Nous portons une attention particulière aux enfants porteurs de handicap afin qu'ils puissent accéder aux services proposés par l'association. Un temps de rencontre avec l'enfant et sa famille est organisé afin de mettre en place un accueil adapté aux besoins de l'enfant. Les locaux sont accessibles pour les enfants en fauteuil roulant.

L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique et affective de chaque enfant.

Cette structure adaptée aux besoins de l'enfant lui permettra de trouver son propre rythme, par des jeux collectifs, de la lecture, du dessin, des jeux extérieurs … le tout proposé mais non imposé. Le personnel prépare à l'avance tout le matériel et jeux sur les tables. Les enfants vont selon leurs envies, conseillés si le besoin s'en fait ressentir par le personnel qualifié, offrant sécurité, éveil, respect des autres et du matériel.

Un moment tout aussi important, permettant de créer des relations avec les uns et les autres est celui du goûter collectif. Chacun selon ses envies ou besoins pourra faire partager ses moments forts de la journée.

Pendant l'accueil périscolaire, l'autonomie des plus grands pourra les amener à effectuer les devoirs du soir mais attention ce travail ne sera ni surveillé ni vérifié.

DATES D'OUVERTURE DE l'ACCUEIL DE LOISIRS 2023

HIVER 2023	Du 13 au 24 février 2023
PRINTEMPS 2023	Du 17 au 28 avril 2023
ETE 2023	Du 10 au 28 juillet 2023 Du 21 au 01 septembre 2023
TOUSSAINT 2023	Du 23 octobre au 03 novembre 2023
NOEL 2023	Du 26 au 29 décembre 2023

(Sous réserve des changements de date par l'académie et du contexte sanitaire)

PARTENAIRES FINANCIERS

Règlement intérieur mis à jour juin 2023

Je soussigné (nom et prénom)....., déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de loisirs.

A Champigné, Le ……..

Signature